PASC TUNISIE

APPEL A CANDIDATURES

REPRESENTANTS DE LA SOCIETE CIVILE AU COMITE DE PILOTAGE DU PROGRAMME D'APPUI A LA SOCIETE CIVILE

1. HISTORIQUE DU PROGRAMME D'APPUI A LA SOCIETE CIVILE

Le Programme d'Appui à la Société Civile en Tunisie (PASC Tunisie) a été signé en juillet 2012 entre le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale et la Délégation de l'Union européenne en Tunisie.

Le PASC Tunisie a pour objectif de renforcer les capacités des organisations la société civile tunisienne, dans leur contribution effective au dialogue politique, à la consolidation de l'Etat de droit, à la démocratisation du pays, et au développement socio-économique de la Tunisie.

Il vise également à améliorer l'environnement institutionnel et légal des organisations de la société civile tunisienne, ainsi que les capacités des acteurs publics et des collectivités territoriales à s'engager dans le dialogue, concertation, et travail avec celles-ci.

Le PASC qui s'inscrit dans la coopération bilatérale est géré directement par la Délégation de l'Union européenne en Tunisie.

2. OBJECTIF DE L'APPEL A CANDIDATURES

La sélection des 7 représentants de la société civile au Comité de Pilotage du PASC fait l'objet de cet appel à candidatures.

Le président du Comité sera élu parmi les 7 représentants de la société civile, par l'ensemble du Comité de Pilotage.

Le PASC Tunisie a pour ambition de générer une dynamique de travail et concertation entre les acteurs de la société civile, les acteurs publics et les acteurs étatiques.

Pour cela, il a été prévu que les orientations et activités du PASC Tunisie soient suivies et discutées par un Comité de Pilotage.

Le Comité de Pilotage du PASC sera composé par 15 membres: 7 représentants de la société civile, 7 représentants gouvernementaux, et 1 représentant de la Délégation de l'Union européenne.

Les membres du comité de pilotage ne sont pas rémunérés.

Les représentants gouvernementaux seront désignés par le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale (MDCI).

3. REGLES DE L'APPEL A CANDIDATURES

L'appel à candidatures est ouvert aux actrices et acteurs de la société civile qui représentent une association en activité et répondent aux critères mentionnés au point 3.1.1. et 3.1.2

La date limite pour la réception des candidatures est fixée au 26 juillet 2013 à 14h00.

Chaque candidature devra être envoyées ou déposée à l'adresse suivante, dans une enveloppe scellée avec la mention suivante:

APPEL A CANDIDATURE COMITE DE PILOTAGE DU PASC
Délégation de l'Union européenne en Tunisie
Rue du Lac Biwa - Les Berges du Lac
1053 Tunis - Tunisie

La vérification de la conformité administrative des candidatures sera réalisée d'ici le 16 août 2013 et sera réalisée par la Délégation de l'UE en Tunisie.

Les CVs et les lettres de motivation seront évaluées, selon la grille d'évaluation en annexe.

Une seule candidature par association sera acceptée. Si une association présente plus d'une candidature, tous les candidat(e)s seront exclus.

Les syndicats et associations professionnelles sont exclus de présenter un candidat.

Tout(e) candidat(e) qui a une responsabilité au sein d'un parti politique sera exclu(e).

La sélection des candidat(e)s se fera par représentation géographique : Nord Est *(Bizerte, Nabeul, Zaghouan),* Nord-Ouest *(Le Kef, Béja, Jendouba, Siliana)*, Centre Est *(Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax)*, Centre Ouest (Sidi Bouzid, Kairouan, Kasserine), Sud-Est *(Gabes, Médenine, Tataouine)* Sud-Ouest *(Gafsa, Tozeur, Kébili)*, et Grand Tunis *(Tunis, Ariana, Manouba, Ben Arous)*.

La sélection des candidat(e)s retenu(e)s se fera par tirage au sort public le mercredi 21 août à la Délégation de l'Union européenne.

3.1. Présentation des candidatures pour la sélection des 7 représentants de la société civile

3.1.1. Documents à présenter

Toute personne qui souhaite présenter sa candidature pour faire partie du Comité de Pilotage du PASC Tunisie devra obligatoirement présenter:

1. Un CV actualisé, qui comporte des informations précises sur son profil personnel, associatif, et représentation géographique des associations (voir modèle en annexe).

2. Une lettre de motivation qui détaille son engagement (1 ½ page maximum).

3. Un descriptif de l'organisation de la société civile qu'il/elle représente et des projets de l'organisation, de son réseau associatif, et son influence thématique et géographique.

4. Une déclaration du candidat signée (voir annexe)

3.1.2. Profil des candidatures

Le profil des candidatures devra obligatoirement répondre aux critères ci-après:

Qualifications et compétences

- Diplôme de l'enseignement supérieur ou expérience professionnelle équivalente.

Expérience associative et/ou professionnelle

- Représenter une organisation de la société civile tunisienne, enregistrée et légalement active
- Démontrer de l'expérience dans la formulation et la mise en œuvre d'au moins 2 projets, dans les domaines liés au dialogue politique, à la consolidation de l'Etat de droit, à la démocratisation, à l'environnement, et au développement socio-économique de la Tunisie.
- Démontrer une expérience dans au moins 2 plaidoyers, dialogues, facilitations, et concertations entre et avec différents acteurs, de la société civile, des institutions étatiques, ou du secteur privé.
- Démontrer une bonne connaissance des enjeux et problématiques de la société civile en Tunisie, à expliciter dans la lettre de motivation.
- Démontrer une excellente maitrise orale et écrite de la langue arabe et du français.
- Démontrer une expérience antérieure dans la création de partenariats et réseaux.

Tout(e) candidat(e) devra œuvrer dans le respect absolu de la transparence et certifier qu'il n'est pas impliqué(e) dans des procédures légales à son encontre (selon modèle en annexe).

Tout candidat(e) devra signer une déclaration de bonne foi et disponibilité sur les informations présentées et sa capacité à participer au Comité de pilotage (selon modèle en annexe).

3.2 Election du Président du Comité

A la suite de la sélection des représentants de la société civile, le Comité de Pilotage se réunira dans son ensemble et procédera à l'élection du Président parmi les 7 membres de la société civile.